Bureau du 3 octobre 2005

Décision n° B-2005-3589

commune (s): Jonage

objet: Acquisition d'un terrain nu situé route de Pusignan et appartenant à la Commune

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de

l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Pour la réalisation du parking public de l'Agora, la Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain située route de Pusignan à Jonage et appartenant à la Commune.

Il s'agit d'un terrain nu, cédé libre de toute location ou occupation, d'une superficie de 5 711 mètres carrés, dépendant d'une parcelle de plus grande importance figurant au cadastre sous le numéro 1 de la section ZI.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la Communauté urbaine acquerrait le bien situé route de Pusignan à Jonage à titre purement gratuit ;

Vu ledit compromis;

DECIDE

- 1° Approuve le compromis qui lui est soumis, relatif à l'acquisiton d'une parcelle de terrain située route de Pusignan à Jonage et appartenant à la Commune.
- 2° Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.
- **3° La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 832 pour la somme de 675 000 €. Pour ordre, en dépenses : compte 211 200 fonction 822 et en recettes : compte 132 800 fonction 822 exercice 2006.
- **4° Le montant** à payer en 2005 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine compte 211 200 fonction 822, à hauteur de 500 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,